

DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LE PERCY
38930

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 10 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 10 Juillet, à 20 h00 dans la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GONTARD Guillaume.

Présents : Guillaume GONTARD, Nicole GONTARD, Thierry CHASSEVENT, Claude BRONNER, Sabine CAMPREDON, Yves PERRIN, Jean Paul REYNAUD, Thibaud BECOURT, Laurent CLARET, Jean Marc TATIN.

Absente excusée : Agnès TREGRET

Date de la convocation : 4 Juillet 2014

Secrétaire de séance : **Thibaud BECOURT**

• **Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :**

- Election des délégués à la commission forêt de la CDCT.

Accepté à l'unanimité.

-oOo-

Délibération modificative : BUDGET chaufferie de bois

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget - Chaufferie Bois- de l'exercice 2014.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	+ 480.00 €
		Total	+480.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 480.00 €
		Total	- 480.00 €

-oOo-

APPROBATION DU RPQS (RAPPORT, PRIX- QUALITE- SERVICE)

Monsieur le maire présente le RPQS concernant le spanc réalisé par le SIGREDA, il rappelle le fonctionnement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Après délibération, le conseil municipal adopte le RPQS à l'unanimité des présents.

Afin de faire le relevé des compteurs d'eau dans de bonnes conditions, il est décidé qu'un conseiller municipal accompagne Pierre, l'agent d'entretien de la commune.

Thibaud Becourt est volontaire. Le relevé se fera entre le 15 aout et 30 septembre.

-oOo-

PARTICIPATION SORTIE SCOLAIRE : ECOLE MONTESSORI

Le maire donne lecture du courrier reçu de l'Association Menthe-Abricot-Cerise de l'école Montessori à Roissard demandant une participation aux sorties scolaires. Sur la commune de Le Percy 7 enfants sont scolarisés à cette école. Cette participation est de 14.24 € / enfant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité participer pour une somme de 99.68 € soit 7 x 14,24 €.

-oOo-

INTERVENTIONS PONCTUELLES (ENTRETIEN/DENEIGEMENT) MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC TARIFS HORAIRES

Le maire informe les conseillers municipaux que l'employé communal est actuellement en arrêt maladie. Un contrat de remplacement ponctuel a été établi pour réaliser le ménage des salles et le petit entretien.

Il est également décidé de préparer une convention ponctuelle avec un prestataire (agriculteur) pour le déneigement et des interventions d'entretien (élagage, ...), en soutien à l'employé communal.

Cette convention permettra une meilleure souplesse dans la gestion du déneigement, des astreintes et des remplacements.

Après délibération, le conseil municipal décide d'établir cette convention avec Patrick Bernerd, Agriculteur sur la base tarifaire suivante :

Frais de mise à disposition de matériel par M. Bernerd 1000.00 €/saison

Déneigement : coût horaire intervention avec le matériel de la

Commune journée 17 €/heure

----- nuit, week-end, jours fériés 19 €/heure

Coût horaire d'intervention avec du matériel de

M. Bernerd - journée 55 €/heure

-----nuit, week-end, jours fériés 57 €/heure

Travaux entretien : coût horaire avec le matériel de la commune 12 €/heure

-----appartenant de

M.Bernerd 26 €/heure

-oOo-

SALLES COMMUNALES : POINT SUR LE FONCTIONNEMENT

La gestion des salles:

Le conseil municipal sur proposition de Yves Perrin et Sabine Campredon propose :

- de mettre en place un « livre d'or », qui puisse permettre aux utilisateurs de faire des remarques et propositions.
- de la mise en place d'un agenda électronique concernant les réservations consultables sur internet via le site de la commune.
- De réaliser un cahier spécial dans le prochain Percillou

Utilisation des salles pour des activités hebdomadaires sur l'année:

La salle est demandée par des associations pour l'organisation de cours hebdomadaires. Cette utilisation tout au long de l'année nécessite un nettoyage et un suivi régulier. Il est proposé d'accepter ces demandes uniquement du mardi au jeudi et de demander une participation annuelle aux frais (chauffage, entretien).

Il est proposé un tarif unique 200 €/an pour une utilisation de 2 h/semaine.

Yves Perrin, conseiller municipal, se propose de reprendre le règlement des salles pour intégrer ces nouvelles dispositions et mettre à jour la grille tarifaire.

Concernant la salle du bas, il est décidé de remplacer l'évier de la cuisine par une plonge (2 bacs, égouttoir et douchette) et de mettre en place des protections sur les tuyaux de chauffage. Un devis a été reçu de l'entreprise Haut-Freydier pour la plonge d'un montant de 1265,00€HT.

Un devis complémentaire sera demandé pour les protections des tuyaux de chauffage.

Après délibération, le conseil municipal valide ce devis et autorise la mise en place de protection en fonction des besoins constatés.

Il est proposé d'étudier un rafraichissement des peintures de la salle du bas. Des devis seront demandés pour établir un dossier de demande de subventions.

-oOo-

DELEGUES A LA COMMISSION FORET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES

La Communauté de communes du Trièves demande à la commune des représentants participant à la commission Forêt.

Le conseil municipal à l'unanimité propose comme titulaire : Thibaud BECOURT

Comme suppléant : Jean Paul REYNAUD

-oOo-

FESTIVAL DES « TETES EN L'AIR »

Le maire informe que Le Festival des « Têtes en l'Air » aura lieu les 5 et 6 Septembre sur la commune à la colonie. Il est convenu comme les années précédentes que la location du chapiteau sera prise en charge par la commune, ainsi qu'un soutien technique et matériel.

Après délibération le conseil municipal donne son accord pour le financement du chapiteau.

-oOo-
REFUGE D'ESPARRON

A la demande de Jean-Paul Reynaud, Laurence CASSARE, habitante de Monestier du Percy, présidente de l'association Equipage est venue en conseil municipal pour présenter son association et faire un point sur la gestion du refuge d'Esparron.

Cette association gère le refuge via une convention depuis 3 ans et les prairies autour.

L'association s'occupe des réservations et du fonctionnement du refuge (nettoyage, entretien,...).

Le bilan de 2013 :

Une augmentation des fréquentations par rapport à 2012 soit : 485 nuitées pour 3 466€ de recettes. Les perspectives pour l'année 2014 sont en baisse.

Location : pas d'augmentation pour l'année 2014 soit : 750 €

Il est demandé à l'association de veiller au bon entretien des abords et des prairies. Un bilan des besoins et travaux à prévoir sera transmis par l'association : fuites toiture, source, poêle sous dimensionné,...

AMELIORATION :

- L'ensemble du conseil trouve qu'un abri devrait être accessible (ouvert en permanence) pour les promeneurs. Un espace pourrait être aménagé sous le refuge. Cet aménagement sera à regarder en fonction des règles de sécurité demandées par les pompiers pour le refuge.

SCOUTS : Difficile de gérer le nombre de scout qui viennent chaque année. La zone d'Esparron est déjà beaucoup fréquentée pendant l'été avec l'association de l'Ermitage et le refuge. La cohabitation est parfois difficile.

Il est proposé de ne plus accepter de camp de scouts.

-oOo-
MOTION POUR LE MAINTIEN D'UNE TROISIEME CLASSE DE 6EME AU
COLLEGE DE MENS

L'inspection académique a décidé de supprimer la troisième classe de 6ème au collège de Mens. Cette troisième classe était prévue dans le cadre du projet de classe sport et permettait d'utiliser l'internat du collège de Mens de manière intelligente.

Encore une fois cette décision a été prise sans concertation avec les principales intéressés.

Le conseil municipal du Percy, à l'unanimité s'associe aux parents d'élèves pour demander le maintien de cette troisième classe.

Un mail a été envoyé à Mme Battistel députée pour l'informer de cette situation et lui demander d'intervenir au près de l'inspection d'académie.

Le conseil municipal soutien toutes initiatives en lien avec les parents d'élèves et les autres élus pour modifier cette décision de l'inspection d'académie.

-oOo-
POINT AVENIR DE L'AFR

Des réunions sont organisées par la communauté de commune pour intégrer les actions de l'AFR (centre de loisirs) dans les services de la CDCT. Cela implique la reprise des salariés et la question du maintien d'un service sur le canton de Clelles et notamment au Percy.

Après demande, la commune du Percy est associée à cette réflexion.

Claude Bronner a participé à la dernière réunion à Monestier de Clermont. La reprise des deux salariés a été actée. Les conditions sont encore en discussion.

La volonté de maintenir le service au Percy a été clairement validée.

Une prochaine réunion a lieu le 25 aout.

-oOo-

INFORMATIONS DIVERSES :

Visite du Maire de Fontaine et de son premier adjoint:

Sur invitation de la commune du Percy, Monsieur le Maire de Fontaine et son Premier Adjoint ont rencontré les élus de la commune ce jour à 10h00.

Cette rencontre a été l'occasion de faire le point avec la commune de Fontaine sur l'avenir de l'ancienne colonie. Une visite du site a eu lieu avec les élus.

Monsieur le Maire de Fontaine a indiqué sa volonté de vendre l'ensemble de la propriété. Il a été convenu de faire une nouvelle demande aux services des Domaines pour réaliser une estimation en tenant compte du nouveau document d'urbanisme (PLU).

La commune du Percy va réfléchir à un programme d'acquisition avec un phasage dans le temps qui serve de base de discussion avec la commune de Fontaine.

Repas du village : le repas aura lieu le 26 juillet 2014.

Dates:

- Prochain conseil : Le 09 septembre à 20h00
- Réunion publique Sigreda : Le 16 septembre à 20h00
- Réunion publique projet « lulu » : Samedi 04 octobre à 10h00 (à confirmer)

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 9 SEPTEMBRE 2014 à 20h00

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 00